

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_101

Objet : Signature d'un contrat de maintenance pour le poste transformateur HTA du site de pompage d'eau potable d'Aire sur la Lys

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026/039 du Conseil communautaire adoptée le 11 avril 2026 qui autorise le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés fournitures et de services (216 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2026) ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de procéder à la maintenance du poste transformateur HTA du site de pompage d'Aire sur la Lys ;

Considérant le devis fournis par la société Electricité de France (EDF) pour un montant total de 14 760,00 € HT soit 17 712,00 € TTC, correspondant à la maintenance du poste pour 3 ans soit 4 920,00 € HT soit 5 904,00 € TTC par an ;

DECIDE

Article 1 : De procéder à la maintenance du poste HTA de la station de pompage principal d'Aire sur la Lys, par la société Electricité de France, 22-30 avenue de Wagram Paris 8ème pour un montant total de 14 760,00 € HT soit 17 712,00 € TTC pour les 3 années du contrat.

Article 2 : Le montant total des prestations est de 4 920,00 € HT soit 5 904,00 € TTC par an.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 13 JUL. 2026

**Le Vice-Président en charge du budget, des
finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et
financier et des marchés publics**

Jérôme DARQUES

